

PER  
S-164

fs

# LE STENOGRAPHE CANADIEN

and Canadian Shorthand Journal

17<sup>me</sup> ANNÉE.

MONTRÉAL, 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1905.

No 9.

## Etude sur les Abréviations Conventionnelles

Les abréviations conventionnelles s'appliquent aux expressions qui reviennent constamment sous la plume, et que l'emploi des procédés métagraphiques n'amènerait pas à une condensation suffisante.

Elles ne laissent subsister du sténogramme que les signes absolument indispensables à la reconstitution du mot.

Pour éviter la confusion de ces *sigles* avec des sténogrammes réduits d'après les règles générales, les abréviations conventionnelles sont soumises à des règles spéciales, qui les font immédiatement reconnaître au milieu du manuscrit.

Ces abréviations constituent l'une des plus grandes ressources de l'art sténographique.

Plus rapides que la parole, puisqu'elles reproduisent en deux ou trois temps des locutions de plusieurs syllabes, elles sont pour le praticien comme un repos au cours de son travail; elles lui permettent tout au moins de reprendre pied lorsqu'il s'est laissé déborder par le flux oratoire.

Elles se divisent en trois classes :

Sténographie numérique, Verbes auxiliaires et Locutions particulières.

### STÉNOGRAPHIE NUMÉRIQUE.

Pour figurer les nombres cardinaux ou ordinaux on emploie en sténographie deux procédés différents : la notation commune, en chiffres arabes, et la notation sténographique. Celle-ci s'explique par des consonnes, le premier groupe de l'alphabet Duployen représentant le chiffre 1, le second groupe le chiffre 2... enfin la voyelle o le zéro.

Il n'est pas d'usage d'écrire les chiffres phonétiquement, comme des mots ordinaires, un tel procédé étant généralement plus long et donnant moins de précision que les précédents.

Quant à recourir ici aux règles métagraphiques, on se heurterait aux plus grandes difficultés de transcription :

C'est ainsi qu'un même métagramme désignerait à la fois *six* et *seize*; *dix* et *douze*; *dizaine* et *douzaine*; *troisième* et *treizième*; *deuxième*, *dixième* et *douzième*.

Le plus rapide des deux systèmes est assurément celui de la notation sténographique. Il est cependant peu apprécié des praticiens, ceux-ci ne rencontrant pas assez de chiffres pour se former la main et tracer le monogramme sans hésitation ni faux emploi.

C'est pourquoi nous n'indiquerons que le premier procédé.

### CHIFFRES ARABES.

Les nombres cardinaux exprimant des unités (6-738), doivent toujours être soulignés afin d'éviter des difficultés de lecture.

Les nombres exprimant des centaines (600) se représentent par le signe sténographique de S placé au-dessous du chiffre, et remplaçant le soulèvement.

Les nombres exprimant des mille (7,000), par le point de i, placé verticalement au-dessus du chiffre.

Les nombres exprimant des millions (4,000,000), par l'accent aigu de on, placé au-dessous du chiffre.

Enfin, les nombres exprimant des milliards (9,000,000,000), par une grande R commençant un peu en dessous.

Six Sept cent trente-huit. Six cents. Sept mille. Quatre millions Neuf milliards

6 738 6 7 4 9

Que s'il s'agit de *centaines de mille*, en nombre rond (500,000), l'S exprimant les centaines sera remplacé par le sténogramme *si*.

Pour les *centaines de millions* (300,000,000), par le sténogramme *sillon*.

Enfin, pour les *centaines de milliards* (800,000,000,000), par le sténogramme *sr*.

Cinq cent mille. Deux cent dix mille. Trois cent millions. Huit cent milliards.

210

On emploie des procédés analogues pour figurer les nombres ordinaux.

Les adverbess en *ment* (*deuxièmement*), se représentent par un accent aigu placé verticalement au-dessus du chiffre qu'ils renferment ;

Les adverbess en *o* (*secundo*), se représentent comme dans l'écriture ordinaire, par un petit cercle élevé à droite ;

Les substantif en *aine* (*dizaine*), par un accent grave, placé verticalement au-dessus du chiffre ;

Enfin, les adjectifss en *ième* (*deuxième*), par un point placé en dessous.

Deuxièmement. Dix-huitièmement. Secundo. Dizaine. Quinzaine. Deuxième

2'

18'

2°

10°

15°

2

La seconde classe des abréviations conventionnelles est celle des verbes auxiliaires.

## DES VERBES AUXILIAIRES.

Nous n'avons pas jugé utile de représenter tous les temps et tous les modes des verbes auxiliaires par des abréviations conventionnelles. Un pareil travail, en surchargeant la mémoire, aurait été à l'encontre du but que doivent remplir ces mêmes abréviations, et qui est de faciliter la tâche du sténographe.

Il était donc préférable de restreindre celles-ci aux flexions le plus particulièrement employées dans le style oratoire.

Or, ces flexions se trouvent en réalité peu nombreuses ; elles se bornent aux deux premières personnes du pluriel de l'indicatif, du futur et du conditionnel.

Quelque simplifiée qu'en soit ainsi la tâche de l'étudiant, nous l'engageons cependant à ne pas se livrer trop tôt à l'étude du tableau que nous publions en huitième page. La réduction des verbes auxiliaires constitue un luxe abréviatif dont on peut fort bien se passer dans la sténographie rapide.

Pour dresser la liste en question, nous nous sommes conformé aux procédés suivants :

(a) Représenter les flexions du verbe *avoir* par des voyelles, et celles du verbe *être* par des consonnes greffées sur l'articulation des pronoms *nous* et *vous*.

(b) Adopter pour le présent la forme la plus simple, et pour le passé une forme moins directe.

(c) Dans les expressions telles que : *nous croyons pouvoir*, *nous avons cru devoir*, *vous devez croire*, former le commencement du métagramme des des deux premières consonnes, et représenter, à la fin du mot, *pouvoir* par le signe de *vere*, *croire* par *ar* et *devoir* par *or*.

Nous arrivons à la troisième et dernière classe des abréviations conventionnelles.

## LOCUTIONS PARTICULIÈRES.

Les locutions particulières comprennent les termes les plus usuels du langage ordinaire, et des styles parlementaire, judiciaire et commercial.

Pour éviter au sténographe le souci de créer de nouveaux sigles ( ), et dans le but de maintenir l'unité d'enseignement du COURS PARLEMENTAIRE, nous en donnons plus loin une liste très complète. Malgré son étendue, l'application constante des mêmes procédés aux termes qu'elle contient en rendra l'assimilation facile à l'étudiant. — (A suivre).





A Usuelles	A Commerciales	B Usuelles
D'abord	Faire bon accueil	Bien
Avec	Suivant avis de	Bien entendu
Afin de (que)	A l'amiable	Bien-être
Auprès de	Arrang. à l'amiable	Bientôt
Aussitôt (que)	Adjudication	Beaucoup
Aujourd'hui	Appeler l'att. de (sur)	<b>B Parlementaires</b>
Alors	D'un commun acc.	Bienveillant (ance)
Avoir	Accusé de réception	Bureau de bienfaisance
Après	Agent de change	<b>B Commerciales</b>
Au fur à mesure	Actions au porteur	Bénéfice (ier)
Au dessus (de)	Actions nominatives	Sous le » de ces obs.
Au dessous (de)	<b>A Judiciaires</b>	Banque de France
Au milieu de (vous)	Donner acte (de)	Billet de banque
Autour de (vous)	Attendu que	Billet à ordre
<b>A Parlementaires</b>	Arrêt de renvoi	Billet au porteur
Administrer	Ass. de créanciers	Billet à vue
Adversaire	Application de la loi	<b>B Judiciaires</b>
Assistance publique	Par appl. de l'art. 2	De l'aut. côté de la bar
Agriculture	En vertu de »	Bulletin des lois

<b>C Usuelles</b>	Combien	∩	Chemins de fer	=
Celui-ci, celle-ci, etc.	Condition	∩	C <sup>e</sup> des chemins de fer	≠
Celui-là, ceux-là..	Dans ces conditions	∩	C <sup>e</sup> d'assurances	∩
Qui, ce qui, cel. qui...	Dans d'autres cond	∩	Commis. du budget.	h
Que, ce que, cel. que...	Dans de telles cond.	∩	• d'enquête	f
Au contraire	Changement	∩	• des finances	x
Cependant	Pour (en) ce qui conc.	∩	Conseil général	∩
En conséquence	» touche	∩	Conseiller général	∩
Par conséquent	Pour ce qui me conc.	∩	Conseil municipal	∩
C'est-à-dire	» nous conc.	∩	Conseil départemental	∩
C'est ainsi que	<b>C Parliementaires</b>		» Sup <sup>r</sup> de l'Inst. pub.	∩
Considérable	Compte-rendu	∩	<b>C Commerciales</b>	
D'un côté	Contributions dir.	∩	Trois pour cent	3
D'un autre côté	» indir.	∩		
Dans tous les cas	Crédit ordinaire	∩	Ci-inclus	∩
Dans ce cas (cas où)	» extraordinaire	∩	Ci-dessus	∩
En (dans les) aut. cas	» » et suppl.	∩	Ci-dessous	∩
Dans certains cas	Caisse d'épargne	∩	Compte-courant	∩
Convaincre	Caisse des dépôts et cons.	∩	Consignataire	∩
Convenir	» nation. des retraites	∩	Compagnie	∩

<b>C Commerciales (suite)</b>		<b>D Usuelles</b>		<b>D Commerciales</b>	
Commerce (ial, ant)	/	Donner	—	Détenteur	—
Commissaire	✓	Déjà	—	Disposer	—
Commissionnaire	✓	Demande (er)	—	Disposition	—
Commissaire priseur	✓	Définitif	4	En toute diligence	—
<b>C Judiciaires</b>		(En) définitive	4	Droits compris	—
Considérant que	⋈	Dernier	~	Droits non compris	—
Chambre correc.	⋈	Sans doute	⋈	Droits ad valorem	—
» des mises en accus	⋈	Dans le plus bref délai	4	<b>D Judiciaires</b>	
Créancier	/	A bref délai	✓	Développer	—
» colloqué	⋈	Depuis	⋈	Déposer	—
» chirographaire	⋈	Devant	⋈	Déposition	—
» hypothécaire	⋈	Derrière	⋈	Défense	—
Cour de cassation	//	Devenir	⋈	Domicile	—
Code civil	⋈	Deviendra	⋈	Droit maritime	—
Code de pr civile	⋈	<b>D Parlementaires</b>		Droits civils et polit	—
Code pénal	⋈	Destituer	—	Dépens réservés	—
Code d'I. Cr.	⋈	Dégrever	⋈	Descente sur les lieux	—
Code forestier	⋈	Dépenses ordinaires	⋈	Disposition de la loi	—
Code de commerce	⋈	Discussion des art.	—	Distrib par contrib	—

<b>Avoir</b>		<b>Être</b>		<b>Locutions verbales</b>	
<i>Première personne</i>		<i>Première personne</i>		<i>Première personne</i>	
Nous avons		Nous sommes		Nous croyons pouvoir	
Nous avons eu		Nous avons été		Nous avons crû pouvoir	
Nous avions		Nous étions		Nous devons pouvoir	
Nous avions eu		Nous avions été		Nous devons croire	
Nous aurons		Nous serons		Nous croyons devoir	
Nous aurons eu		Nous aurons été		Nous avons crû devoir	
Nous aurions		Nous serions		Nous pourrions croire	
Nous aurions eu		Nous aurions été		Nous aurions pu croire	
<b>Avoir</b>		<b>Être</b>		<b>Locutions verbales</b>	
<i>Seconde personne</i>		<i>Seconde personne</i>		<i>Seconde personne</i>	
Vous avez		Vous êtes		Vous croyez pouvoir	
Vous avez eu		Vous avez été		Vous avez crû pouvoir	
Vous aviez		Vous étiez		Vous devez pouvoir	
Vous aviez eu		Vous aviez été		Vous devez croire	
Vous aurez		Vous serez		Vous croyez devoir	
Vous aurez eu		Vous aurez été		Vous avez crû devoir	
Vous auriez		Vous seriez		Vous pourriez croire	
Vous auriez eu		Vous auriez été		Vous auriez pu croire	